

Assainissement

Compte rendu de la réunion publique du 7 juillet 2011

- Les travaux pour la mise en place des réseaux seront exécutés par l'entreprise ETDE de Pont l'Evêque et débuteront en septembre sur la Route de Pont l'Evêque à Corneilles. Puis ils interviendront ensuite durant les vacances de la Toussaint devant l'école afin de ne pas perturber les allers et venues liés à l'entrée et à la sortie des classes. Si aucun imprévu vient bouleverser le déroulement du chantier, ils devraient être terminés fin décembre voir début janvier 2012.
- Afin de finaliser les raccordements de chaque habitation, le conducteur de travaux de l'entreprise ETDE, Monsieur Joël LEBRUN, rencontrera les différents propriétaires.
- Il est vivement conseillé aux personnes ayant des projets de division de parcelle de prévoir dès à présent un raccordement au réseau d'assainissement pour ces terrains. En effet en profitant de la présence de l'entreprise, le coût du branchement est trois fois moins important que si une intervention ponctuelle est programmée dans le futur.
- Pour la station d'épuration, c'est à la SAUR Pont l'Evêque qu'ont été confiés les travaux. Ils débuteront en octobre 2011 pour s'achever en janvier 2012. C'est Monsieur Bruno LAMY qui suivra le chantier.
- Dès que les travaux seront terminés et les essais concluants, la mairie préviendra aussitôt les administrés et ils pourront effectuer leurs travaux de raccordement sur leur propriété. Il est très important de ne pas trop anticiper et d'attendre le feu vert pour se raccorder car le bon fonctionnement du réseau est assuré par des postes de relèvements qui ne seront mis en service qu'une fois tout terminé.
- le montant des travaux avoisine 1 million d'euros. Il sera essentiellement financé par des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, mais aussi par des emprunts à taux zéro, des emprunts classique et par les abonnés.
- Une participation pour le raccordement au réseau de 400.00€ par branchement sera demandée (au même titre que l'on paie un compteur d'eau potable ou un branchement électrique).
- Un abonnement annuel de 100.00€ par branchement sera instauré afin que l'ensemble des habitants (principaux comme secondaire) participe à l'investissement. Puis s'appliquera la redevance au mètre cube d'eau consommé qui sera de l'ordre de 3.10€. Ce montant diminuera dans le temps dans la mesure où le nombre d'habitations raccordées augmentera.
- Il a été rappelé que le coût d'une mise aux normes d'un assainissement individuel était de l'ordre de 8 à 12000.00 € avec un entretien de la fosse tous les 4 ans (200.00 €) et de la filière de traitement tous les 20 ans (5000.00 €)."